



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUÉRET
Téléphone : 05 55 41 04 81
Courriel : snu23@snuipp.fr

Guéret, le 13 novembre 2014

À

Madame la Directrice Académique,
Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
de la Creuse

*PJ: -courrier de S. Sühr au ministère
- réponse du Ministère à la demande du SNUipp-FSU*

Madame la Directrice Académique,

Vous n'êtes pas sans savoir que le ministère a répondu favorablement le 16 juin 2014 à la demande du Secrétaire Général du SNUipp-FSU, Sébastien Sühr, au Ministère le 28 mai 2014 concernant l'élaboration de nouveaux projets d'écoles à la rentrée 2014.

En effet, dans l'attente des nouveaux programmes, le SNUipp-FSU avait demandé que les équipes enseignantes n'aient pas à formuler de nouveaux projets d'école qui deviendraient de fait caducs l'année prochaine, notamment pour les écoles maternelles.

Les programmes sont en cours d'élaboration et ils sont décisifs pour la rédaction des projets d'école. Les équipes enseignantes sont très investies pour la réussite des élèves qui leur sont confiés et nous trouverions dommageable de mobiliser ces mêmes équipes sur des travaux qu'ils devront recommencer l'année prochaine. C'était le sens de l'orientation ministérielle. Des IEN parlaient d'ailleurs d'avenant au projet d'école dans leur bulletin de rentrée.

Nous vous demandons donc de bien vouloir laisser aux équipes enseignantes toute liberté concernant le projet d'école : soit ils rédigent un nouveau projet d'école, soit ils ont la possibilité de ne produire qu'un avenant au projet d'école existant.

Certain de notre volonté commune de faire avancer le Service Public et Laïc d'Éducation Nationale dans l'intérêt des élèves qu'il accueille et de ses agents, je vous prie de recevoir, Madame l'Inspectrice d'Académie, mes salutations sincères.

Fabrice COUÉGNAS

Secrétaire Départemental